



Mediterranean
Action Plan
Barcelona
Convention



APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

N°32/2026_SPA/RAC_FishEBM Med

Sélection d'une organisation de la société civile pour contribuer à la mise en œuvre de l'action pilote NAP+ Maroc – composante 2 :

« Renforcement des capacités et démonstration de solutions de valorisation des déchets marins dans la région de Fnideq »

Août 2026

Ce document est uniquement disponible en français

I- Contexte

Le Centre d'Activités Régionales pour les Aires Spécialement Protégées (SPA/RAC)

Le Centre d'Activités Régionales pour les Aires Spécialement Protégées (SPA/RAC) a été créé par les Parties contractantes à la Convention de Barcelone afin d'appuyer les pays méditerranéens dans la mise en œuvre du Protocole relatif aux Aires spécialement protégées et à la Diversité biologique en Méditerranée (Protocole ASP/DB).

Basé en Tunisie depuis 1985, le SPA/RAC œuvre sous les auspices du Programme des Nations Unies pour l'Environnement / Plan d'Action pour la Méditerranée (PNUE/PAM) – Convention de Barcelone.

Le Centre contribue à la conservation de la biodiversité marine et côtière méditerranéenne, au développement et à la gestion efficace des aires marines protégées, ainsi qu'à la promotion de l'utilisation durable des ressources marines.

Pour plus d'informations : www.spa-rac.org

Le projet FishEBM MED

Le projet « Fisheries and Ecosystem-Based Management for the Blue Economy in the Mediterranean » (FishEBM MED) est financé par le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM/GEF) et mis en œuvre conjointement par la FAO, le PNUE/PAM-SPA/RAC et la Commission Générale des Pêches pour la Méditerranée (CGPM).

Le projet vise à promouvoir une gestion durable des pêcheries méditerranéennes fondée sur l'approche écosystémique, en conciliant la conservation de la biodiversité marine avec le développement d'une économie bleue durable.

Dans ce cadre, le projet accompagne plusieurs pays méditerranéens dans l'élaboration et la mise en œuvre de Plans d'Action Nationaux pour l'Économie Bleue dans le secteur de la pêche (NAP+), en soutenant des actions pilotes permettant de tester des approches innovantes, de renforcer les capacités nationales et de produire des enseignements favorisant leur réplication à plus grande échelle.

Action pilote NAP+ Maroc

Les zones portuaires et côtières sont confrontées à l'accumulation de différents types de déchets marins, parmi lesquels figurent notamment les engins de pêche usagés, les cordages, les emballages plastiques, les contenants divers ainsi que d'autres déchets apportés par les activités humaines ou échoués sur le littoral.

En l'absence de systèmes adaptés de collecte, de tri et de gestion, une partie de ces déchets peut être abandonnée dans les ports ou rejetée accidentellement ou volontairement dans le milieu marin, contribuant ainsi à la pollution marine, à la dégradation des habitats côtiers et aux interactions négatives avec la faune marine.

Au Maroc, plusieurs initiatives nationales et locales contribuent déjà à la réduction des déchets marins, notamment à travers des opérations de récupération des filets fantômes, des campagnes de sensibilisation ou des initiatives de valorisation de certains matériaux plastiques. Toutefois, la gestion des déchets directement au niveau des ports de pêche demeure insuffisamment structurée, en particulier pour ce qui concerne l'organisation de la collecte, du tri, de la caractérisation des déchets et la mobilisation des acteurs locaux.

Dans ce contexte, le projet FishEBM MED soutient la mise en œuvre d'une action pilote dans la région de Fnideq, choisie en raison :

- de l'importance de son activité de pêche artisanale ;
- de l'existence d'acteurs locaux déjà engagés dans les questions environnementales et de gestion des déchets marins ;
- de la dynamique locale favorable au développement d'initiatives pilotes ;
- du potentiel de réplication de cette expérience dans d'autres ports de pêche méditerranéens.

Cette action pilote s'inscrit dans le processus d'élaboration du Plan d'Action National pour l'Économie Bleue dans le secteur de la pêche (NAP+) du Maroc. Elle a vocation à fournir des retours d'expérience concrets permettant d'alimenter les futures orientations nationales en matière de prévention, de gestion et de valorisation des déchets marins, tout en renforçant la participation des communautés et des organisations locales.

Afin d'assurer une mise en œuvre efficace et de mobiliser les compétences les plus adaptées, cette initiative est structurée en deux composantes complémentaires faisant l'objet de deux appels à manifestation d'intérêt distincts.

- La première composante, mise en œuvre par une organisation locale sélectionnée dans le cadre d'un appel distinct, porte sur la mobilisation des parties prenantes, les activités de sensibilisation, la collecte, le tri, la caractérisation et le stockage temporaire des déchets marins.
- Le présent appel concerne la seconde composante, qui porte sur le renforcement des capacités des acteurs locaux, la démonstration de solutions de valorisation des matériaux collectés, ainsi que la capitalisation des enseignements techniques issus de cette expérience pilote.

Le Coordinateur national recruté dans le cadre du projet assurera la coordination technique entre les deux composantes afin de garantir leur complémentarité et la cohérence globale de l'action pilote.

II- Objet de l'appel

Le présent appel à manifestation d'intérêt vise à sélectionner une organisation légalement établie au Maroc pour assurer la mise en œuvre de la seconde composante de cette initiative, portant sur le renforcement des capacités des acteurs locaux, la démonstration de solutions de valorisation des déchets marins collectés et la capitalisation des enseignements techniques dans la région de Fnideq.

Cette action est mise en œuvre dans le cadre du projet FishEBM MED et contribue au processus d'élaboration du Plan d'Action National pour l'Économie Bleue dans le secteur de la pêche (NAP+) du Maroc.

L'organisation sélectionnée sera chargée de mettre en œuvre, en étroite collaboration avec le SPA/RAC, le Coordinateur national du projet, les autorités nationales compétentes, les parties prenantes locales et l'organisation responsable de la composante 1, un ensemble d'activités visant notamment à :

- Renforcer les capacités des acteurs locaux en matière de gestion et de valorisation des déchets marins ;
- Concevoir et mettre en œuvre des sessions de formation et des démonstrations pratiques adaptées au contexte local ;
- Développer et tester, à partir des matériaux collectés dans le cadre de la composante 1, des solutions pilotes de valorisation techniquement et économiquement adaptées ;
- Fournir, le cas échéant, les équipements légers et les consommables nécessaires à la mise en œuvre des démonstrations ;
- Accompagner les acteurs locaux dans l'acquisition des compétences nécessaires à la reproduction des solutions testées ;
- Documenter les procédés mis en œuvre, les contraintes rencontrées, les résultats obtenus et les enseignements techniques issus de l'action pilote ;
- Formuler des recommandations en vue de la réplication et de l'amélioration de ces solutions dans d'autres ports de pêche marocains et méditerranéens.

La composante 2 de l'action pilote est conçue comme un projet de démonstration. Son objectif principal est de tester, dans des conditions réelles, des solutions de valorisation adaptées au contexte local, d'en évaluer la faisabilité technique, organisationnelle et économique, et de produire des connaissances utiles pour orienter les futures interventions nationales dans le cadre du NAP+.

L'organisation sélectionnée travaillera en étroite coordination avec l'organisation responsable de la composante 1 afin d'assurer la complémentarité entre les activités de collecte, de tri et de caractérisation des déchets marins et les activités de renforcement des capacités et de démonstration de solutions de valorisation.

III- Critères d'éligibilité

Le présent appel à manifestation d'intérêt est ouvert aux organisations légalement constituées et enregistrées au Maroc, notamment les coopératives, les associations et autres organisations à but non lucratif éligibles à recevoir un transfert financier dans le cadre des procédures du SPA/RAC.

Pour être éligibles, les candidats doivent satisfaire aux conditions minimales suivantes :

- Être une organisation légalement enregistrée au Maroc, conformément à la législation nationale en vigueur.
- Justifier d'au moins trois (3) années d'expérience dans la mise en œuvre de projets en lien avec un ou plusieurs des domaines suivants :
 - gestion et valorisation des déchets ;
 - économie circulaire ;
 - économie bleue ;
 - artisanat ou transformation de matériaux ;
 - développement durable ;
 - formation professionnelle ou renforcement des capacités ;
 - entrepreneuriat local ou développement communautaire.
- Démontrer une expérience dans l'organisation et la mise en œuvre d'activités de formation, d'ateliers pratiques, de démonstrations techniques ou d'autres activités de renforcement des capacités.
- Disposer, en interne ou à travers des partenariats ou prestations de services, des compétences techniques et opérationnelles nécessaires à la mise en œuvre des activités proposées.

Les candidats démontrant une connaissance du territoire d'intervention, des communautés de pêche de Fnideq et des acteurs locaux, ainsi qu'une expérience dans la valorisation des matériaux plastiques ou des déchets marins, bénéficieront d'un avantage lors de l'évaluation des candidatures.

IV- Portée de la mission

L'organisation sélectionnée sera responsable de la mise en œuvre des activités relevant de la composante 2 de l'action pilote dans la région de Fnideq, sous la supervision du SPA/RAC et en étroite collaboration avec le Coordinateur national recruté dans le cadre du projet, les autorités nationales compétentes, l'organisation responsable de la composante 1 ainsi que les autres partenaires impliqués.

Les résultats attendus et les principales activités sont présentés ci-dessous.

Résultat attendu 1 : Les activités de la composante 2 sont préparées et coordonnées avec les partenaires concernés

L'organisation sélectionnée sera chargée de :

- Coorganiser une réunion de lancement et de synergie en collaboration avec le Coordinateur national et l'OSC chargée de la mise en œuvre de la composante 2;
- Coordonner la planification des activités avec l'organisation responsable de la composante 2 afin d'assurer la disponibilité des matériaux destinés aux démonstrations ;
- Identifier et mobiliser les principales parties prenantes ;
- Identifier les besoins techniques, matériels et logistiques nécessaires à la mise en œuvre des activités ;
- Assurer une concertation régulière avec SPA/RAC, le Coordinateur national et les parties prenantes concernées.

Résultat attendu 2 : Les capacités des acteurs locaux sont renforcées en matière de valorisation des déchets marins

L'organisation sélectionnée sera chargée de :

- Concevoir un programme de formation adapté aux bénéficiaires ciblés ;
- Organiser des sessions de formation théoriques et pratiques sur les techniques de valorisation des déchets marins ;
- Réaliser des démonstrations techniques adaptées au contexte local ;
- Élaborer ou adapter les supports pédagogiques nécessaires ;
- Évaluer les acquis des participants et recueillir leurs retours afin d'améliorer les activités de formation.

Résultat attendu 3 : Des solutions pilotes de valorisation des déchets marins sont développées et démontrées

L'organisation sélectionnée sera chargée de :

- Identifier, en concertation avec l'organisation responsable de la composante 1, les matériaux pouvant faire l'objet d'une valorisation ;
- Mobiliser, lorsque nécessaire, une expertise technique spécialisée pour accompagner la mise en œuvre des activités de démonstration et de valorisation ;
- Acquérir ou mobiliser les équipements, outils et consommables nécessaires aux démonstrations ;
- Transformer les matériaux collectés en produits démonstratifs à travers des procédés de valorisation adaptés au contexte local ;
- Réaliser des démonstrations pratiques des différentes étapes de transformation ;
- Documenter les procédés utilisés, les performances techniques obtenues ainsi que les contraintes rencontrées.

Résultat attendu 4 : Les possibilités de réplication des solutions démontrées sont évaluées et documentées

L'organisation sélectionnée sera chargée de :

- Présenter les produits démonstratifs lors d'événements locaux, d'expositions, de foires artisanales ou dans d'autres espaces appropriés ;
- Développer des collaborations avec des acteurs locaux (coopératives, artisans, concept stores, espaces d'exposition ou autres structures pertinentes) afin d'exposer les produits réalisés et de recueillir les retours des utilisateurs potentiels ;
- Évaluer l'intérêt suscité par les produits, leur acceptabilité et leur potentiel de valorisation économique ;
- Identifier les opportunités, les contraintes et les conditions nécessaires à une éventuelle réplication ou mise à l'échelle de ces solutions ;
- Formuler des recommandations techniques et opérationnelles destinées à alimenter le développement futur d'initiatives similaires dans d'autres ports de pêche marocains et méditerranéens.

Résultat attendu 5 : Les enseignements de l'action pilote relevant de la composante 2 sont documentés et les exigences administratives, financières et de communication sont respectées

➤ **Suivi technique**

L'organisation sélectionnée sera chargée de :

- Documenter les activités réalisées et les résultats obtenus ;
- Collecter les données techniques relatives aux formations, aux démonstrations, aux matériaux valorisés et aux produits développés ;
- Identifier les difficultés rencontrées, les bonnes pratiques et les enseignements tirés ;
- Contribuer à la préparation des rapports techniques et des produits de capitalisation demandés par SPA/RAC.

➤ **Communication et visibilité**

L'organisation sélectionnée sera chargée de :

- Contribuer aux activités de communication et de visibilité de l'action pilote, conformément aux orientations de SPA/RAC et du projet FishEBM MED ;
- Fournir des photographies de qualité professionnelle, vidéos, témoignages et tout autre contenu utile à la valorisation des activités réalisées ;
- Contribuer à la préparation de supports de communication (articles, publications sur les réseaux sociaux, fiches de capitalisation, etc.) en coordination avec SPA/RAC ;
- Veiller au respect des exigences de visibilité du SPA/RAC et du projet FishEBM MED et de ses partenaires dans toutes les activités de communication.

➤ **Suivi administratif et financier**

L'organisation sélectionnée devra :

- Assurer une gestion administrative et financière rigoureuse des activités qui lui sont confiées, conformément aux dispositions de l'accord signé avec SPA/RAC ;
- Tenir à jour l'ensemble des pièces justificatives techniques et financières relatives aux activités mises en œuvre ;
- Veiller à ce que toutes les dépenses engagées soient éligibles, correctement documentées et justifiées ;
- Transmettre au Coordinateur national et à SPA/RAC, dans les délais convenus, les informations, pièces justificatives et documents nécessaires au suivi technique et financier de la composante 2 de l'action pilote ;
- Veiller, le cas échéant, à ce que les achats de biens et services financés dans le cadre de la composante 2 soient réalisés dans le respect des principes de transparence, d'égalité de traitement et de bonne gestion des ressources.

V- Durée de mise en œuvre

La durée de mise en œuvre de la composante 2 de l'action pilote est fixée à sept (7) mois à compter de la date de signature de l'accord entre le SPA/RAC et l'organisation sélectionnée.

L'ensemble des activités devra être achevé au plus tard le 31 mars 2027, y compris la soumission et l'approbation de tous les livrables techniques, administratifs et financiers prévus par le présent appel.

VI- Budget

Dans le cadre du projet FishEBM MED, le SPA/RAC met à disposition un budget maximal de Vingt-neuf Mille cinq cents Dollars Américains (29000 USD) pour la mise en œuvre des activités prévues au titre de la composante 2 de l'action pilote NAP+ Maroc.

Ce budget devra couvrir l'ensemble des activités prévues dans le cadre du présent appel.

Les candidats devront compléter le formulaire de budget (Annexe IV) en détaillant la répartition prévisionnelle des dépenses nécessaires à la mise en œuvre des activités relevant de la composante 2 de l'action pilote.

Les frais administratifs ne pourront excéder 10 % du budget total.

Le financement sera versé en quatre (4) tranches, selon les modalités suivantes :

- 30 % à la signature de l'accord ;
- 30 % après soumission et approbation d'un premier rapport technique d'avancement, accompagné des pièces justificatives financières démontrant que 70 % de la première tranche ont été dépensés ;
- 30 % après soumission et approbation d'un second rapport technique d'avancement, accompagné des pièces justificatives financières démontrant que 70 % de la somme des première et deuxième tranche ont été dépensés ;
- 10 % après l'achèvement de l'ensemble des activités et l'approbation du rapport technique final, du rapport financier final ainsi que de l'ensemble des pièces justificatives financières et des livrables contractuels.

VII- Modalités de soumission des candidatures

Les organisations de la société civile répondant aux critères d'éligibilité sont invitées à soumettre un dossier de candidature comprenant les documents suivants :

1. Statut juridique de l'organisme soumissionnaire.
2. Dernier rapport d'activité de l'organisme soumissionnaire.
3. Déclaration sous serment attestant que le candidat ne se trouve dans aucune situation incompatible avec la mission ou susceptible de compromettre son indépendance dans son exécution.
4. Cahier des charges de l'appel à manifestation, signé (date, signature et cachet du fournisseur en fin de document).
5. La déclaration de l'OSC candidate dûment signée (Annexe I) ;
6. Le formulaire de candidature dûment complété (Annexe II) ;
7. Le plan de travail détaillé (Annexe III) ;
8. Le budget prévisionnel (Annexe IV) ;
9. Les curriculums vitae des membres de l'équipe proposée ;

Les dossiers de candidature devront être transmis au plus tard le **30 août 2026 à 23h59 (heure de Tunis – UTC+1)** à l'adresse électronique suivante :

procurement@spa-rac.org

L'objet du courrier électronique devra être libellé comme suit : **Appel à manifestation d'intérêt N°32/2026_SPA/RAC_FishEBM Med – [Nom de l'organisation candidate]**

Toute demande de clarification relative au présent appel devra être adressée par courrier électronique à l'adresse : procurement@spa-rac.org au plus tard cinq (5) jours calendaires avant la date limite de soumission des candidatures.

VIII- Processus de sélection

Les candidatures reçues seront évaluées par une commission d'évaluation constituée par le SPA/RAC.

Dans un premier temps, la commission vérifiera la conformité administrative et l'éligibilité des candidatures. Les dossiers incomplets ou ne répondant pas aux critères d'éligibilité définis dans le présent appel seront rejetés.

L'évaluation sera effectuée selon une grille de critères qui permettra d'attribuer une note globale à chaque dossier de candidature et d'établir un classement des candidats. Les candidatures seront notées sur 100 points selon les critères suivants :

Grille d'évaluation			
Critère			Score
Profil de l'organisation (expérience, références et équipe proposée)	Expérience de l'OSC	Expérience démontrée dans des projets liés à la valorisation des déchets, à l'économie circulaire, à l'économie bleue, au développement durable, à la formation, au renforcement des capacités, à l'artisanat, à l'entrepreneuriat local ou à d'autres domaines pertinents.	15 points maximum 3 points par référence pertinente
		Aucune référence pertinente	0 points <i>(dans ce cas l'offre est éliminée)</i>
	Connaissance du contexte local	L'organisation démontre une excellente connaissance du territoire d'intervention grâce à une implantation locale et/ou une expérience significative de travail avec les communautés locales et les acteurs concernés dans la région de Fnideq	10 points maximum
		Bonne connaissance de la région démontrée par une ou plusieurs interventions ponctuelles	5 points
		Aucune expérience démontrée dans la zone d'intervention	0 point
	Equipe proposée	L'équipe proposée (et, le cas échéant, les partenaires techniques identifiés) est hautement qualifiée, complémentaire et fait preuve d'une expertise pertinente pour la mise en œuvre des activités	10 points maximum
		L'équipe dispose d'une expérience suffisante, même si l'effectif de ses membres pourrait s'avérer légèrement insuffisant, ce qui pourrait avoir une incidence sur la pleine exécution de certaines activités.	5 points
		L'équipe manque à la fois d'effectifs suffisants et de l'expérience nécessaire, ce qui pourrait limiter sa capacité à mener à bien les activités proposées de manière efficace.	0 points <i>(dans ce cas l'offre est éliminée)</i>
Proposition technique et approche de mise en œuvre	Compréhension de la mission	Démontre une excellente compréhension des objectifs de la composante 2 de l'action pilote, du contexte d'intervention, des résultats attendus et du rôle de l'OSC	15 points maximum
		Démontrer une compréhension satisfaisante de la mission	10 points
		Compréhension insuffisante de la mission	0 points <i>(dans ce cas l'offre est éliminée)</i>
	Plan de mise en œuvre	Les activités proposées et l'approche de mise en œuvre sont réalistes, cohérentes, bien structurées et	20 points maximum

		permettent d'atteindre efficacement les résultats attendus.	
		Les activités et l'approche de mise en œuvre sont globalement satisfaisants, mais nécessitent des améliorations mineures.	10 points
		Les activités et l'approche de mise en œuvre sont incomplets, irréalistes ou incohérents.	0 points <i>(dans ce cas l'offre est éliminée)</i>
	Calendrier de mise en œuvre	Le calendrier de mise en œuvre est réaliste, clairement présenté, bien structuré et cohérent avec les activités proposées et la durée du projet.	<u>10 points maximum</u>
		Le calendrier de mise en œuvre est globalement adéquat, mais nécessite des précisions ou des ajustements mineurs.	5 points
		Le calendrier est incomplet, irréaliste ou n'est pas fourni.	0 points <i>(dans ce cas l'offre est éliminée)</i>
Budget proposé et rapport coût-efficacité	Le budget proposé est réaliste, bien justifié, clairement lié aux activités proposées, présente un bon rapport qualité-prix et est cohérent avec le plan de mise en œuvre et le calendrier proposés.	<u>20 points maximum</u>	
	Le budget proposé est globalement adéquat, mais nécessite quelques précisions ou ajustements mineurs.	10 points	
	Le budget proposé n'est pas réaliste, est mal justifié ou n'est pas cohérent avec le plan de mise en œuvre et le calendrier proposés.	0 points <i>(dans ce cas l'offre est éliminée)</i>	
Score Total (100 points maximum)			... points

Seules les candidatures ayant obtenu au moins **70 points sur 100** pourront être retenues. Le SPA/RAC se réserve le droit de ne pas attribuer le marché si aucune candidature n'est jugée techniquement et financièrement satisfaisante.

IX- Mise en œuvre, suivi et modalités de rapportage

L'OSC sélectionnée signera avec le SPA/RAC un accord de mise en œuvre définissant les droits et obligations des deux parties, le plan de travail approuvé, le budget, les modalités de paiement, les exigences en matière de rapportage ainsi que les dispositions relatives à la mise en œuvre de la composante 2 de l'action pilote.

La mise en œuvre de la composante 2 de l'action pilote débutera dès la signature de l'accord. Si l'organisation sélectionnée ne démarre pas les activités dans les délais convenus, sans justification préalable acceptée par SPA/RAC, celui-ci se réserve le droit de résilier l'accord et, le cas échéant, de demander le remboursement des sommes déjà versées.

Conformément au calendrier de paiement prévu dans l'accord, l'organisation sélectionnée devra soumettre les livrables suivants :

- un premier rapport technique d'avancement, accompagné des pièces justificatives financières démontrant que 70 % de la première tranche ont été dépensés, afin de permettre le versement de la deuxième tranche ;
- un deuxième rapport technique d'avancement, accompagné des pièces justificatives financières démontrant que 70 % de la somme des première et deuxième tranches ont été dépensés, afin de permettre le versement de la troisième tranche ;
- un rapport technique final et un rapport financier final, accompagnés de l'ensemble des pièces justificatives et des livrables contractuels, conditionnant le versement du solde.

L'organisation sélectionnée devra assurer une gestion administrative et financière rigoureuse des activités relevant de la composante 2 de l'action pilote. Elle tiendra à jour l'ensemble des documents techniques et financiers relatifs à la mise en œuvre des activités. Toutes les dépenses devront être dûment justifiées par des pièces probantes (factures, reçus, contrats ou tout autre document justificatif) et être conformes aux dispositions de l'accord signé avec le SPA/RAC.

Le SPA/RAC assurera le suivi de la mise en œuvre des activités pendant toute la durée de l'accord, notamment à travers :

- des réunions de coordination régulières avec l'organisation sélectionnée et le Coordinateur national ;
- l'examen des rapports techniques et financiers ;
- des visites de terrain, lorsque cela est jugé nécessaire ;
- toute autre activité de suivi ou de vérification permettant de s'assurer de la bonne exécution des activités.

Le SPA/RAC se réserve le droit de demander toute information complémentaire, d'effectuer des vérifications administratives ou financières et de proposer, en accord avec l'organisation sélectionnée, les ajustements nécessaires au bon déroulement des activités, à condition que ceux-ci demeurent conformes aux objectifs et au budget approuvés.

ANNEXE I

Déclaration de l'organisation candidate

Je soussigné(e),, agissant en ma qualité de, représentant(e) légal(e) de l'organisation, certifie par la présente que :

- les informations et documents fournis dans le présent dossier de candidature sont exacts, complets et sincères ;
- l'organisation que je représente remplit les conditions d'éligibilité prévues dans le présent appel à manifestation d'intérêt ;
- j'ai pris connaissance de l'ensemble des dispositions du présent appel, y compris des conditions de financement et de mise en œuvre, et les accepte sans réserve ;
- en cas de sélection, l'organisation s'engage à mettre en œuvre les activités conformément au dossier de candidature approuvé et aux dispositions de l'accord qui sera conclu avec le SPA/RAC.

Nom et Prénom:

Fonction:

Date et lieu:

Signature et cachet:

ANNEXE II

FORMULAIRE DE CANDIDATURE

APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

Sélection d'une organisation de la société civile pour contribuer à la mise en œuvre de l'action pilote NAP+ Maroc – Composante 2 :

" Renforcement des capacités et démonstration de solutions de valorisation des déchets marins dans la région de Fnideq "

PARTIE A. INFORMATIONS SUR L'ORGANISATION

1. Informations administratives

Nom de l'Organisation	
Statut juridique	
Date de création	
Numéro d'enregistrement	
Adresse postale	
Site internet/Réseaux sociaux (le cas échéant)	
Nom de la personne de contact	
Fonction de la personne de contact	
Téléphone de la personne de contact	
Adresse électronique de la personne de contact	

2. Présentation de l'organisation

Décrivez brièvement la mission de votre organisation, ses principaux domaines d'intervention ainsi que son ancrage territorial
(maximum 250 mots)

3. Expérience pertinente

Fournissez une brève description de projets antérieurs (min. 3 et max. 5) dans lesquels votre organisation a été impliquée et qui sont pertinents pour cette candidature

Projet	Période (Mois/année)	Bailleur	Budget	Zone d'intervention	Principales activités réalisées	Principaux résultats
Exp: Projet 1.....	05/2020 - 10/2021	Union Européenne	50K Euro	Fnideq		
Projet 2						
...						

4. Equipe proposée

Veuillez présenter l'équipe mobilisée (ainsi que le partenaire technique le cas échéant) pour la mise en œuvre de la composante 2.
(Joindre les CV en annexe)

Nom et prénom	Fonction dans l'OSC	Rôle dans le projet

PARTIE B. PROPOSITION TECHNIQUE

1. Compréhension de la mission

Décrivez brièvement :

- votre compréhension des objectifs de la composante 2 ;
- les raisons pour lesquelles votre organisation est en mesure de mettre en œuvre cette action ;
- votre expérience pertinente et votre connaissance de la zone d'intervention

(maximum 1 page)

2. Plan de mise en œuvre

Remplissez le tableau suivant et ajoutez autant de lignes que nécessaire

Résultat attendu	Activités proposées	Approche proposée	Principaux partenaires impliqués
<i>Résultat 1 : Les activités de la composante 2 sont préparées et coordonnées avec les partenaires concernés</i>	<i>Activité 1:</i>		
	<i>Activité 2</i>		
	<i>Activité...</i>		
<i>Résultat 2 : Les capacités des acteurs locaux sont renforcées en matière de valorisation des déchets marins</i>	<i>Activité 1:</i>		
	<i>Activité 2</i>		
	<i>Activité ...</i>		
<i>Résultat 3 : Des solutions pilotes de valorisation des déchets marins sont développées et démontrées</i>	<i>Activité ...</i>		
<i>Résultat 4 : Les possibilités de réplique des solutions démontrées sont évaluées et documentées</i>			
<i>Résultat 5 : Les enseignements de l'action pilote relevant de la composante 2 sont documentés et les exigences administratives, financières et de communication sont respectées</i>			

ANNEXE III

Plan de travail détaillé

Le candidat est invité à présenter le calendrier prévisionnel de mise en œuvre des activités proposées sur toute la durée du projet (septembre 2026 à mars 2027).

Le calendrier doit être cohérent avec le plan de mise en œuvre présenté dans l'Annexe II.

Indiquer, par une croix (X) ou une barre de progression, les périodes prévues pour la réalisation de chaque activité. Vous pouvez ajouter autant de lignes que nécessaire pour décrire le plan de travail.

Résultats	Activité	2026				2027		
		09	10	11	12	01	02	03
Résultat 1 : Les activités de la composante 2 sont préparées et coordonnées avec les partenaires concernés	Activité 1							
	Activité 2							
Résultat 2 : Les capacités des acteurs locaux sont renforcées en matière de valorisation des déchets marins								
Résultat 3 : Des solutions pilotes de valorisation des déchets marins sont développées et démontrées								
Résultat 4 : Les possibilités de réplique des solutions démontrées sont évaluées et documentées								
Résultat 5 : Les enseignements de l'action pilote relevant de la composante 2 sont documentés et les exigences administratives, financières et de communication sont respectées								

ANNEXE IV

Budget prévisionnel

Le candidat est invité à présenter le budget prévisionnel sur toute la durée du projet. Le budget proposé doit être cohérent avec le plan de mise en œuvre présenté à l'Annexe II et le calendrier présenté à l'Annexe III. Chaque dépense doit être suffisamment décrite pour permettre son évaluation. Vous pouvez ajouter autant de lignes que nécessaire.

Résultats attendus	Activité	Type de dépense	Description	Prévisions budgétaires (USD)
<i>Résultat 1 : Les activités de la composante 2 sont préparées et coordonnées avec les partenaires concernés</i>	Activité 1:	Ressources humaines		
		Services contractuels		
		Equipements/ fournitures		
		Déplacements		
	Activité 2:			
	Activité ...			
<i>Résultat 2 : Les capacités des acteurs locaux sont renforcées en matière de valorisation des déchets marins</i>				
<i>Résultat 3 : Des solutions pilotes de valorisation des déchets marins sont développées et démontrées</i>				
<i>Résultat 4 : Les possibilités de réplique des solutions démontrées sont évaluées et documentées</i>				
<i>Résultat 5 : Les enseignements de l'action pilote relevant de la composante 2 sont documentés et les exigences administratives, financières et de communication sont respectées</i>				
Sous-Total (USD)				
Frais administratifs (maximum 10%)				
Grand Total (USD)				